

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Normandie

Art. L.411-1 à 2 et R.411-23 du Code de l'Environnement ;
Arrêté du 9 mars 2022 ; Délibération du CSRPN du 21 mars 2022

Bénéficiaire : [Normandie Aménagement](#)

Objet de la demande : [ZAC du Campus à Colombelles \(14\)](#)

référence ONAGRE projet – demande : [2025-01-39x-00122 / 2025-00122-011-001](#)

Avis émis en séance plénière du CSRPN

Avis émis par l'expert délégué **X**

MOTIVATION ou CONDITIONS

Flore - Sylvain Diquélou (Polypogon de Montpellier)

Avis favorable

L'étude met en avant la présence du Polypogon de Montpellier (*Polypogon monspeliensis* (L.) Desf.), effectivement retrouvé sur la commune en 2021 (données eCalluna ; CBN de Brest). Cette espèce, protégée régionalement, classée LC sur la liste rouge de l'ex Basse Normandie, est désormais régulièrement retrouvée sur les communes jouxtant la basse vallée de l'Orne et l'Ouest de la basse vallée de la Dives. Espèce annuelle, d'affinité méditerranéenne, des friches hydrophiles sableuses, sa persistance est liée à celle d'habitats ouverts, perturbés, basiphiles, humides, oligotrophes. Sur l'emprise du projet, elle a été recensée au sein d'une micro dépression occupée par une cinquantaine de pieds. Le projet implique la destruction de cette station. C'est la seule espèce notable, l'essentiel du cortège végétal, non soumis à protection, est considéré « en préoccupation mineure »

L'opération de transplantation proposée en mesure d'accompagnement (MAC02) apparaît peu judicieuse pour une espèce annuelle, particulièrement lorsqu'elle est sensible à l'humidité du substrat. Une récolte de semences étalée sur la période de floraison (juin – septembre) paraît plus indiquée. Une partie de ces semences pourra servir à renforcer les populations du site compensatoire 6 et d'autres sites de proximité définis dans le cadre de la proposition de transplantation ; l'autre pourra être proposée au jardin botanique de la ville de Caen, venant enrichir les lots conservés et permettre le semis sur des sites favorables de la communauté urbaine. Sur le site 6, il faudra veiller à maintenir une ouverture du milieu (strate herbacée peu dense), une oligotrophie et une hydrologie compatibles avec les exigences de l'espèce. Une vigilance particulière devra être apportée au contrôle des espèces exotiques envahissantes.

Le suivi des populations renforcées ou créées proposé est judicieux.

Faune : François Leboulenger (amphibiens, reptiles, oiseaux, mammifères dont chiroptères)

Après analyse du dossier élaboré par le bureau d'études Biotope, l'expert Faune délégué par le CSRPN de Normandie émet un avis favorable sur la demande de dérogation à la loi sur les espèces protégées déposée par la société Normandie Aménagement pour l'implantation d'activités sur la ZAC du Campus technologique de Colombelles, sous conditions que soient respectées les préconisations de Biotope pour l'entretien des zones de compensation. Cet avis s'appuie sur les éléments suivants :

- L'étude d'impact apparaît bien menée et peut être considérée comme suffisante, sinon exhaustive ;
- Aucune des espèces protégées justifiant la demande de dérogation ne présente un enjeu très fort ;
- Les risques de destructions directes d'individus (amphibiens, reptiles, mammifères non volants) sont très faibles ;
- La perte d'habitats occasionnée par la transformation du site n'est pas de nature à mettre en péril les populations des différentes espèces concernées à l'échelle régionale ou même départementale.
- En dépit du morcellement extrême des sites de compensation et de la taille très réduite de certains d'entre eux, ils doivent globalement permettre de répondre aux objectifs d'absence de perte de biodiversité si tant est que les conditions susmentionnées soient respectées dans la durée et, surtout qu'ils ne fassent pas ultérieurement l'objet de projets d'aménagement.

À moins que l'information lui ait échappé, compte tenu de la taille du dossier et sans que cela remette en cause son avis favorable sous conditions, l'expert Faune regrette que des précisions n'aient pas été apportées sur les types de nichoirs qui seront implantés dans plusieurs sites de compensation, et donc sur les espèces visées, oiseaux (lesquels ?) ou chiroptères.

avis favorable

avis favorable sous conditions X

avis défavorable

Nom et qualité du signataire : Sylvain Diquélou, expert délégué flore et habitats

date de l'avis : 20 mars 2025

signature

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Sylvain Diquélou'.